

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - QUILICI Jean – Paul - QUILICI-COT Pierrette - CINQUINI Antoine - POLI Valérie – GOMEZ Marie-Claude - RONDINAUD Jacky- LAPARRA Francesca

Etaient absents avec procuration : ROSSO Julie - GHIPPONI Mathieu

Etaient absents : VACCA Serge - LUCCHINI Emile - KORNMANN Laëtitia

Secrétaire de séance : GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 9 heures 30 minutes, Madame GOMEZ Marie-Claude fait la lecture du précédent compte rendu et est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 34/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le plan de financement pour **la construction d'une caserne de pompiers, suite à une erreur administrative.**

Montant de base de l'opération Hors-taxe : 2 068 400,00 euros

Vu la volatilité des prix dans les travaux publics, et vu la conjoncture actuelle il est proposé d'appliquer au montant de base en hausse de **10%**, soit :

Montant de l'opération Hors-taxe : 2 275 240,00 euros

Le plan de financement pourrait être :

CDC :	40%	910 096 euros
Etat (toutes subventions) :	40 %	910 096 euros
Commune :	20 %	455 048 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 35/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative n°01 pour la Commune, ci-jointe, et de modifier les subventions.

Cette délibération n'est pas votée à l'unanimité.

- Délibération 36/2025

Considérant la décision de la commune de SARI-SOLENZARA de passer un marché public relatif à la construction de terrains de tennis et de Padel.

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15/04/2025

CONSIDERANT qu'après analyse des offres en fonction des critères définis l'entreprise Guidicelli Jean-François BTP a présenté l'offre la plus avantageuse.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est conclu un marché ayant pour objet marché construction de terrains de tennis et de Padel, « lot 1, Terrassement – Maçonnerie – Divers » avec l'entreprise Guidicelli Jean-François BTP pour un montant de 273 088 euros H.T.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 37/2025

CONSIDERANT la décision de la commune de SARI-SOLENZARA de passer un marché public relatif à la construction de tennis et Padel.

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15/04/2025

CONSIDERANT qu'après analyse des offres en fonction des critères définis l'entreprise SCAE a présenté l'offre la plus avantageuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est conclu un marché ayant pour objet marché construction de terrains de tennis et de Padel, « lot 2, Electricité » avec l'entreprise SCAE pour un montant de 3 243.31 euros H.T.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 38/2025

CONSIDERANT la décision de la commune de SARI-SOLENZARA de passer un marché public complémentaire relatif à la rénovation de la salle de réunion communale.

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13/05/2025

CONSIDERANT qu'après analyse des offres en fonction des critères définis l'entreprise Sarl ROSSI Frères Peintures a présenté l'offre la plus avantageuse.

Monsieur le Maire informe qu'il est conclu un marché ayant pour objet marché complémentaire rénovation de la salle de réunion communale, « lot 6, Cloisons CF, Doublage et Habillages Bois, Faux Plafonds » avec l'entreprise Sarl ROSSI Frères Peintures pour un montant de 62 868 euros H.T.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 39/2025

CONSIDERANT la décision de la commune de SARI-SOLENZARA de passer un marché public complémentaire relatif à la rénovation de la salle de réunion communale.

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13/05/2025

CONSIDERANT qu'après analyse des offres en fonction des critères définis l'entreprise Sas Plomberie Chauffage Orsoni a présenté la seule offre donc la plus avantageuse.

Il est conclu un marché ayant pour objet marché complémentaire rénovation de la salle de réunion communale, « lot 7, Ventilation Double Flux » avec l'entreprise Sas Plomberie Chauffage Orsoni pour un montant de 33 450 euros H.T.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 40/2025

Par sa délibération n°20/2025 en date du 15 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs avec « l'Association des Parents d'Elèves de Solenzara ».

Par son courrier en date du 05 juin 2025 Monsieur le Sous-Préfet nous fait part de plusieurs observations et de nous demande de retirer cet acte.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal le retrait de la délibération n°20/2025.

Cette délibération n'est pas votée à l'unanimité.

- Délibération 41/2025

Par sa délibération n°22/2025 en date du 15 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition d'un personnel avec « l'Association des Parents d'Elèves de Solenzara ».

Par son courrier en date du 05 juin 2025 Monsieur le Sous-Préfet nous fait part de plusieurs observations, notamment du fait de la participation au vote de la Présidente, et de nous demande de retirer cet acte.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal le retrait de la délibération n°22/2025.

Cette délibération n'est pas votée à l'unanimité.

Délibération 42/2025

Le Conseil étant en séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un besoin en personnel concernant la gestion administrative et financière du service de la cantine scolaire, ainsi que pour la gestion administrative du service de la bibliothèque municipale.

Compte tenu des qualifications techniques spécialisées induites par les besoins du service, il informe l'assemblée que la loi permet la mise à disposition, par une association, d'un personnel de droit privé pour exercer ces missions.

L'"Association des parents d'élèves de l'école de Solenzara" comptant dans son effectif un personnel répondant aux qualités techniques spécialisées, il propose de **passer une convention avec ladite association, pour la mise à disposition d'un personnel à plein temps, afin d'exercer la mission de gestion administrative du service de la bibliothèque municipale.**

Cette délibération n'est pas votée à l'unanimité.

Délibération 43/2025

Vu le comité social territorial en date du 20/06/2025,

Le Conseil Municipal sur rapport de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, décide :

La suppression à compter du 06/11/2025, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires), d'Adjoint Technique Territorial, suite à une promotion interne.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délégation de service public est en préparation pour le projet de réalisation de tennis et de Padel, les documents sont à disposition des élus pour lecture.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un projet sportif est à l'étude par un particulier, sous réserve de trouver un terrain adéquat.

Aux vues du nombres de participants aux Conseil de ce jour, la décision sera prise ultérieurement.

Madame QUILICI-COT relance sa demande de donner un nom à l'école de Solenzara et propose Noëlle VINCENSINI, les Conseillers débattent et la décision est reportée à une date ultérieure.

Le Maire clos la séance à 10h05.